DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

Délibération n° 2009.12.235

Exercice 2009 : décision modificative n°4

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET, Yves BRION à Françoise COUTANT, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

	DELIBERATION N° 2009.12.235
FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**
EXERCICE 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°4	

Je soumets à votre approbation la décision modificatives n°4. Cette décision modificative prend notamment en compte les propositions des différentes commissions thématiques.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

BUDGET PRINCIPAL

1/ Dans le cadre de la compétence développement économique, le bureau communautaire du 22 octobre 2009, propose de verser une subvention de 7 500 € à l'association Insertion Poitou-Charentes Active (IPCA).

Elle correspond à 50% du coût hors taxe d'une étude portant sur l'opportunité de la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en vue d'apporter un service aux associations des communes de l'agglomération dans le cadre de sa compétence politiques communautaires.

2/ Suite à la commission Développement économique du 12 novembre 2009, une subvention complémentaire de 15 300 € est proposée pour les Gastronomades, ce qui portera la participation du Grand Angoulême à 30 000 €.

Ces deux propositions nécessitent des transferts de crédits pour un montant de 22 800 € du chapitre 011 des études (7 500 €) et de la communication (15 300 €) au chapitre 65 – vue économie.

3/ Suite à la commission des ressources humaines et des systèmes d'information du 4 novembre 2009, une subvention complémentaire de 6 900 € est proposée pour le comité d'action sociale de la communauté d'agglomération (transfert de crédits de ce montant du chapitre 012 au chapitre 65)

4/ Pour permettre l'équilibre du Service Public d'Assainissement Non Collectif une subvention complémentaire de 7 500 € est nécessaire. Il conviendra de réduire ce montant des charges à caractère général.

5/ Afin d'augmenter le virement de l'exercice 2009, il est proposé de diminuer les inscriptions relatives aux intérêts (120 000 €) et la subvention accordée au budget annexe développement économique de 200 000 €. Il est également possible de supprimer les dépenses imprévues et la prévision relative au Schéma de Cohérence Territoriale (100 000 €). Toutefois, il est nécessaire de prévoir 4 000 € supplémentaires pour les pertes sur créances irrécouvrables (admission en non valeur).

6/ Le Conseil Général s'est porté acquéreur du fonds du Musée de la Résistance pour 40 000 €, la Région Poitou-Charentes a participé à hauteur de 12 000 €, je vous propose de verser au Département une participation de 12 000 € qui viendra en déduction de la provision pour manifestations et de la provision pour subventions à répartir.

7/ Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) avait demandé une participation de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de **5 520 726,08 €** en augmentation de 2,5% par rapport à 2008, alors que la participation du département n'augmentait que de 2 % (10 511 000 €). En raison de cette différence de traitement, au budget primitif 2009, le conseil communautaire a inscrit pour le SDIS une participation de **5 493 102 €,** correspondant à une hausse de seulement 2%. Le bureau du 3 décembre a souhaité compléter de **27 624,08 €** la participation au SDIS en prenant les crédits nécessaires sur les dépenses imprévues.

8/ Il convient suite à une demande de la région de versement du solde de la participation 2007 – 2009 pour RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche) de compléter les inscriptions budgétaires de **13 000 €** en prenant les crédits nécessaires sur les dépenses imprévues.

Ces ajustements permettent par l'intermédiaire du virement de diminuer les inscriptions en recettes d'emprunt de 753 556,92 €.

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1/ Des recettes de loyer supplémentaires (+ 100 000 €) et des charges financières moins élevées que prévu de (-100 000 €) permettent de réduire de 200 000 € la subvention du budget principal. La vente d'un bâtiment à l'Isle d'Espagnac pour 200 000 € à la société IGS CP « Les sables de domino » permet de diminuer les inscriptions d'emprunt de 200 000 €.

2/ Il convient d'inscrire les écritures d'ordre liées à la vente de terrains de la ZI N°3 pour 107 000 € (gestion de stock).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1/ Pour permettre l'équilibre du SPANC une subvention complémentaire aux 10 000 € prévus de 7 500 € est nécessaire. Elle correspond à la diminution de 3 281 € de la subvention prévisionnelle de l'agence de l'eau et à une réduction de 4 119 € des redevances escomptées sur 2009 et à une inscription de 100 € pour pertes sur créances irrécouvrables (admission en non valeur).

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°4 de l'exercice 2009.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **15 décembre 2009**	**Affiché le :** **15 décembre 2009**

Les tableaux ci-après récapitulent ces ajustements

BUDGET PRINCIPAL

	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
1	011	617	020	R	Etudes	- 7 500 €	
2	011	6288	902	R	Autres	- 15 300 €	
4	011	61523	811	R	Entretien réseau de traitement	- 7 500 €	
					Total chapitre 011	**- 30 300 €**	
2	012	64111	020	R	Rémunération principale Personnel titulaire	- 6 900 €	
					Total chapitre 012	**- 6 900 €**	
5	022	022	01	R	Dépenses imprévues	- 378 181 €	
					Total chapitre 022	**- 378 181 €**	
5	023	023	01	O	Virement à la section d'investissement	753 556,92 €	
					Total chapitre 023	**753 556,92 €**	
5	65	652(102)	902	R	Subvention Budget annexe Dév économique	- 200 000 €	
7	65	654	902	R	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000 €	
	65	6553	113	R	Service incendie	27 624,08 €	
6	65	65733	322	R	Conseil Général	12 000 €	
8	65	6573(20)	0232	R	Part Région pour Haut Débit	13 000 €	
4	65	6573(642)	811	R	Subvention Budget annexe SPANC	7 500 €	
	65	6573(712)	8242	R	SCOT	- 100 000 €	
3	65	6574(802)	020	R	C.A.S.	6 900 €	
1	65	6574(973)	902	R	IPCA	7 500 €	
2	65	6574(865)	902	R	Gastronomades	15 300 €	
6	65	6574(327)	30	R	Provision pour manifestations	- 5 750 €	
6	65	6574(327)	30	R	Provision pour subventions	- 6 250 €	
					Total chapitre 65	**- 218 175,92 €**	
5	66	6611(1)	01	R	Intérêts réglés à l'échéance	- 120 000 €	
					Total chapitre 66	**- 120 000 €**	
					TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**0 €**	**0 €**

	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
5	021	021		O	Virement de la section de fonctionnement		753 556,92 €
					Total chapitre 021		**753 556,92 €**
5	16	1641	01	R	Emprunts		- 753 556,92 €
					Total chapitre 16		**- 753 556,92 €**
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**0 €**	**0 €**

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	Chapitre	Article		Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
1	66	66111		R	Charges d'intérêts	- 100 000 €	
					Total chapitre 66	**- 100 000 €**	
2	042	713551		O	Variation stocks ZI N°3	107 000 €	107 000 €
					Total chapitre 042	**107 000 €**	**107 000 €**
1	75	752		R	Revenu des immeubles		100 000 €
1	75	7552		R	Pr charge déf Budget annexe		- 200 000 €
					Total chapitre 75		**- 100 000 €**
					TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	**7 000 €**	**7 000 €**

	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
1	16	1641(2)		R	Emprunts en euros		- 200 000 €
					Total chapitre 16		**- 200 000 €**
1	024	024	01	R	Produit de cessions immobilières		200 000 €
					Total chapitre 024		**200 000 €**
2	040	35551		O	Variation stocks ZI N°3	107 000 €	107 000 €
					Total chapitre 040	**107 000 €**	**107 000 €**
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**107 000 €**	**107 000 €**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	Chapitre	Article		Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	SECTION D'EXPLOITATION						
1	65	654		R	Pertes sur créances irrécouvrables	100 €	
					Total chapitre 65	**100 €**	
1	77	774(0)		R	Subvention exceptionnelle Budget Principal		7 500 €
					Total chapitre 77		**7 500 €**
1	70	7062		R	Redevance d'assainissement		- 4 119 €
					Total chapitre 70		**- 4 119 €**
1	74	748(0)		R	Subvention agence de l'eau		- 3 281 €
					Total chapitre 74		**- 3 281 €**
					TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	**100 €**	**100 €**